



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

**Dans sa séance du 11 mai 2023, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :**

**RÉNOVATION DES DEUX TERRAINS DE TENNIS DU COLLÈGE CLAPARÈDE : VOTE  
DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT  
(CHF 285'000.- TTC)**

Conformément 30, al. 1, let. e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par la commission Bâtiments et Infrastructures, lors de sa séance du 27 mars 2023,

vu le préavis favorable émis par la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de sa séance du 4 mai 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 13 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions,**

1. De réaliser les travaux de rénovation des deux terrains de tennis du collège Claparède.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 285'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements puis porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 285'000.- TTC au moyen de 20 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 285'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2023.

Chêne-Bougeries, le 22 mai 2023

Dominique MESSERLI  
Président du Conseil municipal